

# L'IMPACT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES SUR LA VALORISATION DE L'ENTREPRISE : APPLICATION AU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

**Sana BEN GHODBANE**

**Assistante à l'IHEC de Carthage**

**[benghodbanesana@yahoo.fr](mailto:benghodbanesana@yahoo.fr)**

## **RESUME:**

L'activité bancaire est devenue le pôle d'intérêt de tous les acteurs sur le marché financier et suite aux répercussions graves ressentis après les dernières crises, les mécanismes de contrôle interne et les procédures d'évaluation des risques sont remises en causes. Ainsi, nous tentons à travers cette recherche de revoir les estimations faites par les banquiers du risque d'insolvabilité et nous nous attardons sur la vérification de la fiabilité des provisions pour créances douteuses face aux risques encourus et quel impact ont ces provisions aussi bien sur la valeur de l'entreprise que sur ses cash flows. A travers un échantillon de dix banques universelles tunisiennes et sur une période de cinq ans, nous avons conclu qu'il n'existe pas de corrélation positive entre la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses et les cash flows des banques et que les provisions pour créances douteuses discrétionnaires sont positivement corrélées à la valeur de marché des actions des banques. Nous avançons aussi qu'il y a des difficultés lors de la détermination de ces provisions dans le secteur bancaire tunisien et qu'il est nécessaire d'intégrer certains critères pour le calcul de ces charges.

***Mots clefs:*** Provisions pour créances douteuses, crédits douteux, valeur de marché, cash flow, banques.

## 1. INTRODUCTION :

Au cœur des crises financières, plusieurs questions se posent dont l'objectif unique est de déterminer les sources de dysfonctionnement pour leurs y faire face. Les institutions financières qui ont subi dernièrement depuis novembre 2008, un choc surprenant deviennent le pôle d'intérêt de tous les acteurs sur la scène financières : comment fonctionnent ces institutions, quelles procédures adoptent elles lors de l'accord des crédits et sont en elles en mesure d'estimer les risques y afférents ?

En ce sens, les pratiques comptables, étant placée au cœur du fonctionnement des marchés, sont accusée d'être source d'incohérence. En effet, la crédibilité de l'information financière communiquée et la confiance entre les différents acteurs sur le marché sont remises en cause. Les chercheurs se demandent, alors, si la comptabilité n'offre-t-elle pas une souplesse incarnée par la diversité des méthodes autorisées ? En ce sens, la question qui se pose toujours et d'une manière de plus en plus fréquente est : Jusqu'à quand la comptabilité pourrait-elle donner une description réaliste de l'activité des entreprises ?

En matière d'estimations comptables, des espaces de liberté sont laissés par la comptabilité en raison des incertitudes inhérentes aux activités commerciales et de l'impossibilité de procéder à une évaluation précise de certains éléments d'actifs. Ces marges d'exercice de jugement personnel, ont été considérées par certains chercheurs comme étant des occasions dont profitent les dirigeants pour s'immiscer dans le processus de préparation de l'information financière. Cette intervention pourrait alors permettre aux parties concernées de servir leurs intérêts personnels. C'est ce qui a été appelé dans l'étude de Dumontier et Raffounier (1989) et celle de Helay (1985) : « l'opportunisme des dirigeants » traduisant ainsi une intention de lissage des résultats de la part de ces derniers visant « la réduction intentionnelle des fluctuations du bénéfice autour d'un certain niveau qui est considéré comme normal pour la firme » tel que défini dans les travaux de Beidleman (1973).

A cet effet, le provisionnement des crédits pour risque d'insolvabilité est une affaire si importante dont les banquiers trouvent du mal à estimer le risque inhérent surtout en l'absence de norme comptable traitant des difficultés survenues lors de la détermination de ces charges et analysant les critères pris en compte pour le calcul des

dotations annuelles. Pour ceci, le commissaire aux comptes joue un rôle important dans l'appréciation du caractère suffisant des provisions eu égard aux risques encourus.

A cet effet, la détermination des provisions pour créances douteuses se base sur des critères préfixés par les autorités compétentes tel que le critère de l'antériorité des impayés et fait aussi appel à certaines estimations de la part des préparateurs de l'information financière. Ces derniers pourraient avoir des anticipations pessimistes ou optimistes quant à la situation du client et à l'évolution de la conjoncture économique et, par la suite, nous pourrions observer l'adoption d'une prudence excessive. Ainsi, l'objectivité et la fiabilité de l'information communiquée pourraient être remises en cause, ce qui créerait une asymétrie informationnelle.

C'est dans cette perspective que nous avons envisagé d'étudier l'impact des provisions pour créances douteuses discrétionnaires sur la valorisation des cash flows et de la valeur boursière des banques tunisiennes.

*Ainsi, et au delà de la définition de critères stricts d'inscription et d'évaluation des provisions, quel est l'impact des provisions pour créances douteuses discrétionnaires sur les cash flows et la valeur boursière des banques tunisiennes ?*

L'objectif de cette recherche consiste, alors, à mettre l'accent sur les difficultés de détermination des provisions pour créances douteuses et analyser leurs effets sur la valorisation de l'établissement bancaire.

## **2. REVUE DE LA LITTÉRATURE :**

Aborder le sujet des provisions pour créances douteuses nous mène à s'attarder sur les principes et les méthodes d'évaluation adoptées par les praticiens pour estimer ces charges. Toutefois, ces estimations sont basées sur des appréciations personnelles des risques encourus et pouvant donner lieu à des pertes certaines. Les montants ainsi fixés peuvent ne pas déroger à aucun principe comptable mais ils peuvent en même temps être jugés comme inappropriés aux risques existants. Pour ceci nous ne situons

pas cette recherche dans le cadre du lissage ou de la gestion des résultats mais nous mettons l'accent sur l'impact des évaluations des risques sur la valeur de l'entreprise dans un environnement turbulent et pour des institutions bancaires qui engagent le plus de risque sur le marché en finançant des projets sans pour autant participer dans la gestion de l'entreprise.

En ce sens, Jaffée & Modigliani (1969)<sup>1</sup> montrent que la discrimination entre les emprunteurs solvables et ceux non solvables est une tâche difficile en présence d'asymétrie d'information. Les auteurs ont basé le développement théorique de leur modèle sur le risque de défaut de remboursement dû à la rentabilité aléatoire des projets d'investissements. De ce fait, l'asymétrie d'information crée des problèmes de sélection adverse et de risque moral sur le marché de crédit qui peut être en mesure de les contrôler. Cependant, on estime que les forces du marché à elles seules ne peuvent pas y faire face. Ce qui nécessite, bien évidemment, l'intervention des autorités de réglementation sur le marché pour réguler cette situation de déséquilibre à travers les GAAP.

De même, nous notons que l'information sur les provisions pour créances douteuses jouie d'un apport informationnel important. En effet, cette information a une valeur contractuelle tel que affirmé par les travaux de Dumontier et Raffounier (1989) et une valeur prédictive dans la mesure où elle arrive à changer les croyances et par conséquent le comportement relatif à la prise de décision des investisseurs. Cette même information est aussi considérée comme un signal émis renseignant sur la valeur de marché pour les établissements de crédit.

D'ailleurs, Beaver & Engel (1996) ont retrouvé que l'effet dont a la signalisation de bonnes nouvelles sur le marché est l'un des motivations amenant les dirigeants à manipuler les comptes de provisions constatées sur les crédits dont le remboursement n'est plus assuré. En effet, les dirigeants veulent que leur banques se montrent les plus puissantes sur le marché pour être ainsi distinguer par rapport aux autres banques. Et ceci ne peut avoir lieu qu'en supportant des charges supplémentaires, mais, que la banque se montre apte à les couvrir vis à vis de ses investisseurs.

---

<sup>1</sup> D'après Jaffée & Modigliani : « A theory and test of credit rationing » American economic review, vol 59, 1969, pp 850-872.

Holthausen & Leftwich (1983) affirment que les dirigeants des entreprises sont motivés pour divulguer volontairement une information sur le marché si elle sera de nature à refléter les orientations futures de l'entreprise et à améliorer leurs rémunérations.

Healy & Wahlen (1999) stipulent que la gestion des résultats traduit le recours des dirigeants à leur jugement personnel pour « altérer le reporting financier » ou pour influencer sur la prise de décisions des investisseurs par des données non fiables sur la performance et la rentabilité de l'entreprise.

Plus récemment, Kanagaretnam & al. (2003) dans leur étude ont relié la signalisation d'information à travers les provisions pour créances douteuses à quatre caractéristiques des banques mêmes à savoir : la taille, la variabilité des revenus, les opportunités d'investissement et le degré de manipulation des résultats. Les auteurs ont par la même affirmé que les dirigeants des banques sous évaluées utilisent les provisions pour créances douteuses pour annoncer que leurs revenus futurs ont évolué.

En décomposant les dotations de provisions pour créances douteuses en deux parties, l'une dite discrétionnaire et l'autre non discrétionnaire, Wahlen (1994) a mis en évidence dans son étude une relation positive entre le montant des provisions discrétionnaires et les résultats futurs non discrétionnaires des établissements de crédit. Il a affirmé que la variation des cash flows d'une banque est soumise aux fluctuations des dotations aux provisions, des crédits considérés comme douteux durant un exercice comptable et des créances jugées irrécouvrables.

McNichols & Wilson (1988) ont développé une proxy pour estimer la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses. Une variable muette a été intégrée dans leur modèle d'étude choisi pour diviser les données en deux groupes pour lesquels les prévisions de la gestion de résultat est spécifiée. Dans ce même contexte, Gaver & Austin (1995) ont affirmé que les dirigeants ne font pas preuve d'opportunisme mais que leurs choix comptables sont plutôt orientés vers la diminution des fluctuations des bénéfices par rapport à une valeur considérée comme normale. A cet effet, ils ont défini la composante discrétionnaire des provisions comme la différence entre les provisions comptabilisées et celles qui doivent être

constatées selon les GAAP. Ils ont retrouvé que cette composante discrétionnaire est négativement liée à l'accroissement des revenus pour les firmes qui ont un résultat anormalement bas ou élevé.

Wall & Koch (2000) ont mené une étude portant sur les banques américaines et ont conclu que ces dernières utilisent les provisions pour prêts pertes pour manipuler les revenus et les capitaux.

De même, Naciri (2002) s'est intéressé au secteur bancaire et dans le même sens que les études suscitées, il a prévu un modèle pour schématiser les loans loss provisions. Il a affirmé qu'une petite variation dans l'estimation des charges de provisions pour crédits douteux est en mesure d'engendrer un effet énorme sur le marché financier. Il a déduit que les pertes sur les crédits augmentent par la constatation des provisions et diminuent par l'enregistrement des pertes définitives nettes des recouvrements. Il a trouvé que les banques commerciales canadiennes manipulent leurs provisions pour crédits douteux afin de minimiser la variance des bénéfices déclarés.

Une étude aussi récente menée par Ahmed & al (1999) sur un échantillon de 113 banques, a fourni des conclusions différentes de celles déjà avancées jusqu'à cette période. En considérant les provisions pour créances douteuses comme accrual relativement important pour les banques commerciales, ayant un impact significatif sur les revenus et à partir d'une étude couvrant les années 1986-1995, Ahmed & al. ont fondé une relation significativement négative entre la composante inattendue des provisions pour prêts douteux et les résultats comptables futurs de l'entreprise. Ils soutiennent, en fait, l'idée que les loan loss provisions ne sont pas utilisés pour lisser les résultats. De même, Ahmed & al. (1999) sont venus à la conclusion que les dirigeants opteraient pour les décisions comptables qui minimiseraient la dispersion de leurs bénéfices déclarés. Ils affirment, également, que la relation entre les loan loss provisions et les revenus (avant impôt et provisions sur créances douteuses) est insignifiante, sauf en procédant avec le modèle utilisé par Collins & al. (1995) pour l'estimation de la composante non discrétionnaire des provisions.

En fait, Collins & al. (1995), eux mêmes, ont rejeté l'hypothèse de la gestion des résultats, mais, ils ont validé l'existence d'une relation positive entre les loan loss

provisions et les revenus selon l'hypothèse de lissage des résultats à travers les loan loss provisions.

Scheiner (1981) s'est proposé d'étudier l'association entre les variations des provisions pour créances douteuses et les variations du résultat d'exploitation tout en tenant compte de deux conditions économiques à savoir : le nombre et le montant des créances douteuses. Une agrégation par région des conditions économiques a été faite vu la non disponibilité des données. Ceci peut être en mesure de biaiser les résultats de l'étude. Les hypothèses posées ont été testées par un test non paramétrique par le coefficient de corrélation de rang de Spearman ( $\rho$ ). Scheiner a rejeté l'hypothèse que les banques utilisent les provisions pour créances douteuses pour lisser leurs bénéfices. Toutefois, sa conclusion pourrait être fautive si les banques peuvent faire des prêts aux activités en dehors de leurs zones d'opération de prêts géographiques régulières et si le management de la banque a le savoir faire et les compétences requises pour prédire et éviter les faillites de leurs activités.

L'étude de Ma (1988) couvre un échantillon de 45 banques commerciales pour une période allant de 1980 à 1984. Il a conclu que les banques utilisent les provisions pour créances douteuses pour lisser les bénéfices vu qu'elle dépendent en grande partie de la stratégie conservatrice ou libérale, de la banque et du niveau de risque des portefeuilles créances. Ma considère qu' en présence de pratique de lissage, la dotation aux provisions comptabilisées au cours d'une période est positivement corrélée au résultat d'exploitation. Le même effet peut être obtenu en agissant sur les « charge-offs »<sup>2</sup> par ajustement de ces charges sur des périodes successives. Ma a tenu compte du risque du portefeuille créances de l'établissement bancaire vu qu'il agit sur le résultat d'exploitation, les charge-offs et les dotations aux provisions à constater.

Dans un autre contexte, Garcia & Gimenez (1992) ont opté à cette même problématique, en choisissant un échantillon de 20 firmes cotées en bourse, en Espagne. Eu égard de la méthodologie adoptée, l'hypothèse de lissage se retrouve validée. De même, il est très important de distinguer si le lissage est opéré

---

<sup>2</sup> Les charge-offs sont les créances jugées irrécouvrables suite à la survenance de certains événements et qui seront par la suite éliminées des comptes de créances. Si ces créances ont été provisionnées, les provisions y relatives deviennent sans objet et doivent être reprises.

intentionnellement ou naturellement. Eckel (1981) a retrouvé que 3% des firmes de l'échantillon pris lissent intentionnellement leurs résultats pour une période de 20 ans.

Par ailleurs, les chercheurs ont aussi relié les cas de sous évaluations ou de surévaluations des risques inhérents à l'insolvabilité des crédits avec les cours boursiers qui reflètent le comportement des investisseurs sur le marché.

Wahlen (1994) assume tel que dans les travaux de Beaver & al. (1989), que la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des actions suggère que les cash flows du portefeuille de crédit et le risque de défaut de paiement ont un impact sur la valeur de marché des actions de la banque.

Liu & Rayan (1995) ont affirmé que les provisions pour prêts pertes sont des « good news » uniquement pour les banques qui ont un portefeuille de crédit contenant en grande partie des prêts dont les provisions constatées nécessitent un jugement personnel et une discrétion plutôt que des méthodes statistiques.

Hatfield & Lancaster (2000) ont validé dans leur étude l'existence d'une relation significativement négative avant la divulgation d'une telle information. Mais, elle deviendra positive quelques jours après la publication de cette même information.

Beaver & Engel (1995) ont trouvé que la partie discrétionnaire des provisions pour prêts pertes est positivement associée à la valeur de marché. Cette dernière est conçue comme une fonction de la valeur comptable, des actifs non performants et des deux composantes discrétionnaire et non discrétionnaire des provisions pour créances douteuses.

Ainsi, eu égard à l'importance de cette information sur le provisionnement des crédits et sa nette relation sur les bénéfiques, les cashs flow et la valeur de l'entreprise, le rôle des commissaires aux comptes s'avère prépondérant. En fait, un audit externe permet de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne dans les établissements financiers et permet ainsi de minimiser les coûts d'agence tel que reconnu par la théorie d'agence.

### **3. OBJECTIF ET HYPOTHESES A VERIFIER :**

Eu égard aux besoins immédiats d'une information aussi bien fiable que pertinente, cette recherche vise à étudier la qualité de l'information comptable véhiculée dans les états financiers des établissements bancaires. Et en tenant compte de toutes les réclamations émises sur le marché financier affirmant que les managers jouissent de toutes les volontés leur permettant d'intégrer leurs anticipations dans le processus de préparation de l'information comptable, nous essayons d'analyser l'impact de cette intervention sur la valorisation de l'établissement de crédit.

Ainsi, nous mettons, essentiellement, l'accent sur les comptes de provisions pour créances douteuses suite à l'existence de difficultés de détermination de ces charges. Le choix du secteur bancaire a été fait vu l'existence de grands risques dans ce secteur et l'importance de l'activité d'accord de crédits sur le marché financier.

Ainsi, l'objectif ciblé par cette étude consiste à analyser l'impact des difficultés de détermination des provisions pour créances douteuses sur les cash flows et la valeur boursière dans le secteur bancaire tunisien. Au niveau de cette étude nous nous intéressons à des relations plus spécifiques en mettant l'accent sur l'accrual le plus important dans l'activité bancaire connu sous le nom des « loans loss provisions » et traduit par les provisions pour créances douteuses dans le référentiel comptable.

Nous nous proposons donc de vérifier les deux hypothèses suivantes :

*$H_1$  : Les provisions pour créances douteuses discrétionnaires sont positivement corrélées aux cash flows des établissements de crédit.*

*$H_2$  : Les provisions pour créances douteuses discrétionnaires sont positivement corrélées à la valeur de marché des établissements de crédit.*

## **4. METHODOLOGIE DE RECHERCHE :**

### **4.1. Échantillon et collecte des données**

Cette étude porte sur les banques de dépôts tunisiennes ou encore dites commerciales. Elles sont au nombre de dix et elles se répartissent en banques dites « privées » et autres dites « para-étatiques ». Notre échantillon ainsi sélectionné comprend équitablement cinq banques de chaque catégorie. Cependant, il est à signaler que cette distinction est faite pour mieux situer les banques choisies, mais, ceci n'a pas d'effet sur les procédures de comptabilisations et les diligences devant être accomplies.

Nous avons pu collecter nos données à partir des rapports annuels des banques tunisiennes publiés sur le site de chaque banque ou rassemblés tous dans un seul document annuel publié par l'Association Professionnelle des Banques Tunisiennes sur son propre site. Dans ces rapports élaborés annuellement, on retrouve les états financiers, l'avis du commissaire au compte et plusieurs analyses des principales évolutions marquantes dans l'exercice comptable clôturé et audité.

Concernant les cotations boursières, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) a été notre première source. Les cours journaliers, moyens et de clôture des actions des banques nous ont été fournis. Certaines autres données ont été collectées par consultation des bulletins officiels préparés par le conseil du marché financier (CMF). Il est à noter que certaines données n'ont été retrouvées qu'en contactant directement les services de comptabilité et de contrôle de gestion des banques concernées. A cet effet, certaines valeurs nous ont été communiquées sous réserve de garantir la confidentialité de l'information transmise vu l'accroissement de la concurrence sur le marché et le besoin de préservation de l'image de marque de chaque banque.

La période d'analyse choisie pour étudier les variations des provisions sur créances douteuses et analyser leur impact sur les cash flows et la valeur boursière des actions des banques s'étale de 1999 à 2003. Et pour relever les variables choisies dans cette étude nous avons eu besoin de consulter aussi bien les données de l'année 1998 que celles de l'année 2004.

Une description de notre échantillon est fournie par le tableau suivant intégrant toutes les données jusqu'à l'année 2003.

**Les banques para-étatiques :**

| Banques | Nombre d'agence | Date de création | Capital en MD | Personnel |
|---------|-----------------|------------------|---------------|-----------|
| BNA     | 144             | 1959             | 100           | 3012      |
| STB     | 133             | 1957             | 124.3         | 2914      |
| BH      | 78              | 1986             | 75            | 1941      |
| UIB     | 93              | 1963             | 70            | 1449      |
| BS      | 91              | 1968             | 100           | 1440      |

**Les banques privées :**

| Banques      | Nombre d'agence | Date de création | Capital en MD | Personnel |
|--------------|-----------------|------------------|---------------|-----------|
| BIAT         | 100             | 1976             | 100           | 2147      |
| UBCI         | 47              | 1961             | 15            | 850       |
| AMEN<br>BANK | 80              | 1971             | 70            | 965       |
| ATB          | 36              | 1982             | 10            | 788       |
| BT           | 79              | 1884             | 50            | 900       |

**Tableau 1 : Liste des banques de l'échantillon**

**4.2. Mesure des variables :**

⇒ *4.2.1. Les variables à expliquer :*

Notre étude tient compte de deux variables pour lesquelles on procède à analyser les variations et déterminer les facteurs agissant sur leurs fluctuations. Ces variables sont les cash flows et la valeur boursière des banques Tunisiennes.

**LES CASH FLOWS D'EXPLOITATION** : Ce sont les flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation de chaque établissement bancaire qu'on

retrouve au niveau de l'état des flux de trésorerie. Selon le référentiel comptable suivi dans le secteur bancaire, la présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode directe est plus appropriée. Ainsi, le modèle suivi pour la détermination de ces flux se présente comme suit :

- Produits d'exploitation bancaires encaissés
- Charges d'exploitation bancaires décaissées (hors revenus portefeuille investissement)
- + Dépôts / retrait des dépôts auprès des établissements bancaires financiers
- Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle
- + Dépôts / retrait des dépôts de la clientèle
- + Titres de placements
- Sommes versées au personnel et créditeurs divers
- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
- Impôts sur le bénéfice

**LA VALEUR DE MARCHE DES ACTIONS COTEES** : Cette valeur est soumise aux phénomènes d'offres et de demandes des actions d'une même banque sur le marché financier. La détermination de cette valeur est faite par la consultation des cotations boursières des banques tunisiennes.

#### ➤ 4.2.2. *Les variables explicatives :*

**LES CREDITS DOUTEUX DISCRETIONNAIRES** : Ce sont des crédits dits aussi « non performants » vu qu'ils engendrent des litiges et qu'ils sont impliqués devant les tribunaux suite à la contestation du client du paiement de sa dette envers la banque ou que ce dernier dépasse les délais accordés pour le remboursement de son crédit et que la banque estime peu probable tout recouvrement ultérieur. En procédant à la classification des créances d'une classe dite saine à une seconde dite douteuse, les managers peuvent profiter de leurs interventions et agir sur les chiffres comptables. Ainsi, les chercheurs ont affirmé que les créances douteuses peuvent être subdivisées en une partie discrétionnaire et autre non discrétionnaire. On pourra ainsi écrire :

$$\mathbf{VCD} = \mathbf{VCD\ non\ discr} + \mathbf{VCD\ discr}$$

Avec :

$$\mathbf{VCD}_t = \mathbf{a_0} + \mathbf{a_1 Cr}_t + \mathbf{a_2 VCD}_{t-1} + \mathbf{\varepsilon}_{it}$$

➤ L'estimation de la composante discrétionnaire des crédits douteux est faite par l'équation suivante :

$$\mathbf{CDD}_t = \mathbf{a}_0 + \mathbf{a}_1 \mathbf{Cr}_t + \mathbf{a}_2 \mathbf{CDD}_{t-1} + \boldsymbol{\varepsilon}_{it} \quad (\text{E1})$$

Où :

$\mathbf{CDD}_t$  = la variation discrétionnaire des crédits douteux de la banque  $i$  durant l'année  $t$ .

$\mathbf{Cr}_t$  = les créances sur la clientèle au début de chaque année chez la banque  $i$  à l'année  $t$ .

**LES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DISCRETIONNAIRES** : Cette variable est connue dans la littérature anglo-saxonne sous le terme des « loans loss provisions ». Ces provisions sont composées d'une partie dite non discrétionnaire et autre discrétionnaire que nous avons besoin de l'estimer. On pourra écrire alors :

$$\mathbf{P} = \mathbf{P \text{ non discr}} + \mathbf{P \text{ discr}}$$

Avec :

$$\mathbf{P}_t = \mathbf{b}_0 + \mathbf{b}_1 \mathbf{Cr}_t + \mathbf{b}_2 \mathbf{CD}_t + \mathbf{b}_3 \mathbf{P}_{t-1} + \boldsymbol{\varepsilon}_{it}$$

➤ Le modèle estimant les provisions pour créances douteuses discrétionnaires se présente comme suit :

$$\mathbf{PD}_t = \mathbf{b}_0 + \mathbf{b}_1 \mathbf{Cr}_t + \mathbf{b}_2 \mathbf{CD}_t + \mathbf{b}_3 \mathbf{PD}_{t-1} + \boldsymbol{\varepsilon}_{it} \quad (\text{E2})$$

Avec :

$\mathbf{PD}_t$  = les provisions pour créances douteuses discrétionnaires de la banque  $i$  à l'année  $t$ .

$\mathbf{Cr}_t$  = le total des crédits accordés à la clientèle de la banque  $i$  à l'année  $t$ .

La dotation aux provisions pour créances douteuses de l'année précédente est prise en compte dans ce modèle vu que les investisseurs semblent intégrer cette composante dans la formulation de leurs anticipations des provisions futures.

### 4.3. Démarche statistique :

✓ **Pour la validation de l'hypothèse  $H_1$  :**

Le modèle adopté pour analyser l'impact de la variation de la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses sur les cash flows des banques tunisiennes se présente comme suit :

$$VCF_t = \beta_0 + \beta_1 CDD_t + \beta_2 PD_t + \beta_1 VCF_{t-1} + e_{it}$$

Où :

$VCF_t$  = la variation des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation de la banque  $i$  à l'année  $t$ .

$CDD_t$  = la variation discrétionnaire des crédits douteux.

$PD_t$  = les provisions pour créances douteuses discrétionnaires.

Le modèle qu'on a construit est un modèle dynamique. En fait, ces modèles se caractérisent par la présence de la variable dépendante retardée parmi les variables explicatives. L'estimation de ces modèles par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) nous fournit des estimateurs biaisés et non convergents vu l'existence de corrélation entre la variable endogène et le terme d'erreur. De même, et sous l'hypothèse des effets aléatoires, la MCG ne nous permet pas d'avoir de bons estimateurs.

Pour ce faire et dans le but d'obtenir des estimateurs efficaces, Arellano et Bond (1991) ont élaboré une méthode des moments généralisés qui tire davantage parti des conditions de moments existantes. Cet estimateur GMM demande peu de conditions initiales sur les distributions des effets aléatoires et des erreurs. En effet, Arellano et Bond (1991) ont procédé à une estimation en différences premières en utilisant les variables en niveau retardées deux fois ou plus comme instruments valides. Ainsi, l'utilisation des différences premières élimine les effets spécifiques aux banques de notre échantillon et évite donc le problème de corrélations des variables explicatives avec les effets spécifiques inobservables des banques qui existent lors de l'estimation.

Dans ce cas, on note qu'il est indispensable d'estimer les deux variables explicatives indépendantes avant qu'elles soient intégrées dans le modèle afin de vérifier l'hypothèse posée. Ceci étant fait pour estimer la composante discrétionnaire

aussi bien des provisions pour créances douteuses que celle des crédits douteux. Pour chacune des deux variables, un modèle à variable dépendante retardée a été construit.

✓ **Pour la validation de l'hypothèse H<sub>2</sub> :**

La détermination de l'impact des provisions pour créances douteuses discrétionnaires sur la variation de la valeur de marché des actions des banques Tunisiennes est obtenue à travers la régression suivante :

$$VM_t = a_0 + a_1 VC_t + a_2 CDD_t + a_3 PD_t + e_{it}$$

Où:

$VM_t$  = la valeur de marché des actions des banques.

$VC_t$  = la valeur comptable des actions des banques.

$CDD_t$  = la variation discrétionnaire des crédits douteux.

$PD_t$  = les provisions pour créances douteuses discrétionnaires

Le modèle formulé à cette fin traduit une simple régression linéaire. Nous procédons à une régression de nos données par la méthode des effets fixes pour tester le phénomène de l'hétérogénéité des banques formant notre échantillon et par la suite nous opterons pour la méthode des effets aléatoires pour étudier les termes d'erreurs et éviter que l'erreur provenant des banques mêmes ne soit corrélée avec les variables explicatives. Grâce au test de Hausman nous pourrions choisir entre ces deux méthodes et veiller à ce que la méthode adoptée permet de fournir des estimateurs BLUE.

## **5. ANALYSE DES RESULTATS ET CONCLUSION :**

### **5.1. Analyses descriptives :**

L'analyse des données collectées nous a permis de faire quelques interprétations relatives aux tendances générales des variables représentant notre échantillon.

|                   | <b>CREANCES<br/>DOUTEUSES</b> | <b>PROVISIONS POUR<br/>CREANCES DOUTEUSES</b> |
|-------------------|-------------------------------|---|
| <b>MOYENNE</b>    | 338 595                       | 17 991  |
| <b>MAXIMUM</b>    | 1 560 413                     | 61 111  |
| <b>MINIMUM</b>    | 98 780                        | 4 012   |
| <b>MEDIANE</b>    | 245 624                       | 17 783  |
| <b>ECART TYPE</b> | 357 570                       | 10 140  |

**Tableau 2 : Analyse descriptive de deux variables de l'étude**

➤ *Evolution des créances douteuses par rapport au total des crédits accordés :*

L'évolution des créances douteuses suit en général celle des crédits accordés. En fait, toute augmentation dans la masse des crédits est accompagnée par la séparation entre créances saines et autres douteuses suite à l'adoption d'une stratégie de prudence.

Cependant, on constate que pour certaines années, malgré l'accroissement du volume des crédits accordés à la clientèle, les créances douteuses ne marquent pas une évolution proportionnelle. Ceci peut être rendu à l'application d'une bonne stratégie de recouvrement de la part de l'établissement de crédit et de l'efficacité du processus d'octroi de crédit par la spécification de conditions suffisantes garantissant le recouvrement des créances.

➤ *Evolution des provisions par rapport aux créances douteuses :*

Les provisions sont des dotations annuelles calculées à la base des créances considérées douteuses tout en respectant la classification des créances et les pourcentages de provisionnement par classe tel que prévu par la BCT. Toutefois, pour certaines banques on remarque que malgré l'enregistrement d'importants montants dont le recouvrement est devenu litigieux ou douteux, les dotations de provisions prises en charge gardent un niveau presque constant. Ceci pourra être fait en réponse à certains objectifs préfixés par les managers ou pour ne pas déclencher un signal avertissant les investisseurs sur la capacité de la banque à récupérer ses fonds.

De même, la cession des créances aux sociétés de recouvrement a été une solution pour les banques pour recouvrer leurs crédits. C'est pour ceci que la masse des créances subit une chute alors que les dotations aux provisions restent plus ou moins stables.

## 5.2. Exploitation des résultats de la première hypothèse :

Nous entamons cette étude empirique par l'estimation de la composante discrétionnaire des crédits douteux en adoptant le modèle spécifié dans les travaux de Wahlen (1994).

Les estimations empiriques confirment que le total des crédits accordés à la clientèle agit négativement et de façon significative sur la variation des créances douteuses. La variable endogène retardée est significative et traduit l'impact des évolutions passées des sommes des crédits douteux sur celles de l'année en cours. Grâce au test de Sargan nous affirmons la validité des instruments utilisés et à travers le test de l'absence de l'autocorrélation de Arellano et Bond du premier et second ordre, nous retrouvons que les résidus ne sont pas autocorrélés.

Nous procédons, par la suite, à la détermination de la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses en suivant la même démarche utilisée au niveau des crédits douteux.

Ainsi, en adoptant la méthode de Arellano et Bond et à travers notre modèle statistique mis en œuvre, nous avons obtenu les résultats suivants :

**Régression 1 :**  $VCF_t = \beta_0 + \beta_1 CDD_t + \beta_2 PD_t + \beta_1 VCF_{t-1} + e_{it}$

| Variable                          | Coef | Z                             | Sig Z |
|-----------------------------------|------|-------------------------------|-------|
| CF                                | -    | -5.47                         | 0.000 |
| PD                                | -    | -1.35                         | 0.177 |
| CDD                               | -    | -2.07                         | 0.038 |
| <b>Test de Sargan:</b>            |      |                               |       |
| <b>Khi2 = 7.6</b>                 |      | <b>Significativité = 0.37</b> |       |
| <b><math>\alpha = 0.05</math></b> |      |                               |       |

En commentant les résultats obtenus avec un estimateur à deux étapes, on remarque que la composante discrétionnaire des crédits douteux (cdd) est pertinente dans l'explication de la variation des cash flows d'une année à l'autre à un niveau de confiance de 5%. Ceci peut être expliqué par le fait qu'en l'existence de difficultés de détermination du montant à reclasser en tant que créance douteuse, toute augmentation de la taille de ces crédits entraînera une diminution des cash flows de la banque. On doit signaler que cette opération de reclassement d'un compte de crédits sains à un second compte de crédits douteux n'engendre aucun flux financiers, mais, si les crédits douteux ne sont pas bien déterminés, ceci aura un impact sur les provisions pour créances douteuses vu que le total des crédits douteux est la base de calcul de ces charges. De même, les valeurs passées des cash flows agissent significativement sur la détermination de cette même variable d'une année à l'autre.

Cependant, l'effet de la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses est non significatif même à un niveau de confiance de 10%. Ainsi, les provisions pour créances douteuses discrétionnaires n'ont pas un effet significatif sur les cash flows, malgré qu'on a affirmé théoriquement la grande tendance des dirigeants à agir sur leurs imputations pour éviter la variabilité des bénéfices et faire écouler des « good news » sur le marché. En fait, ces provisions étant jugées par les chercheurs comme l'accrual le plus important dans le secteur bancaire ne sont introduites qu'au niveau de l'impôt sur le bénéfice dans le modèle de calcul des cash flows vu que ce dernier s'intéresse essentiellement aux encaissements et aux décaissements, donc la composante discrétionnaire des provisions ne sera pas bien apparente et son effet sera minime vu qu'uniquement 35% de cette charge est traduite dans le total des cash flows. Nous pouvons aussi expliquer l'absence d'effet des provisions discrétionnaires sur les cash flows par le fait que ces charges pourraient avoir un effet significatif sur le résultat d'exploitation vu qu'elles sont intégralement déduites. Leur effet pourrait aussi être remarquable sur le bénéfice net de l'exercice après déduction de l'impôt sur les sociétés. De même, l'excédent des produits réalisés pourrait être un moyen qui cachent le véritable effet des provisions comptabilisées sur les cash flows. On pourrait aussi signaler que le niveau qu'ont atteint les provisions discrétionnaires pourrait être non significatif et il fallait qu'elles touchent un certain seuil à partir duquel on pourrait valider l'existence de difficultés dans la détermination des dotations annuelles des provisions pour créances douteuses.

Pour ceci, nous infirmons la première hypothèse posée dans cette étude affirmant que les provisions pour créances douteuses discrétionnaires sont positivement corrélées aux cash flows des établissements de crédit.

### 5.3. Exploitation des résultats de la deuxième hypothèse :

La régression de notre modèle statistique prévu et nous appliquons la méthode des effets fixes pour introduire les effets spécifiques relatifs aux différentes banques et éliminer le biais de l'hétérogénéité de l'échantillon, car nous pourrions s'attendre à ce que la taille de chaque établissement ou le secteur sur lequel se concentre l'activité de la banque aient un impact bien déterminé sur le phénomène observé. Nous signalons aussi, que nous referons le même travail en ayant recours à la méthode des effets aléatoires et nous effectuerons la comparaison entre les deux méthodes pour retenir celle qui fournit les estimateurs les plus efficaces grâce au test de Hausman.

Pour la méthode des effets fixes, nous nous concentrons essentiellement sur l'étude de l'effet de la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses (PD) sur la valeur de marché des actions bancaires (VM). Le tableau suivant nous fournit les résultats obtenus :

**Régression 2 :  $VM_t = a_0 + a_1 VC_t + a_2 CDD_t + a_3 PD_t + e_{it}$**

| <b>La méthode « Fixed Effects »</b>       |             |                                |              |
|---|-------------|--------------------------------|--------------|
| <b>Variable</b>                           | <b>Coef</b> | <b>Z</b>                       | <b>Sig Z</b> |
| <b>VC</b>                                 | -           | <b>-1.17</b>                   | <b>0.26</b>  |
| <b>CDD</b>                                | +           | <b>1.08</b>                    | <b>0.295</b> |
| <b>PD</b>                                 | +           | <b>1.3</b>                     | <b>0.211</b> |
| <b>R<sup>2</sup> = 25%</b>                |             |                                |              |
| <b>Test d'homogénéité des constantes:</b> |             |                                |              |
| <b>F de Fisher = 80.95</b>                |             | <b>Significativité = 0.000</b> |              |
| <b><math>\alpha = 0.05</math></b>         |             |                                |              |

Le coefficient de détermination obtenu n'est pas jugé important en ne touchant qu'un niveau de 25%. Nous relevons du tableau précédent que non seulement la

composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses n'est pas pertinente dans l'explication de la valeur de marché des actions bancaires, mais aussi, celle des crédits douteux ne porte pas d'effet significatif sur cette variable à expliquer même à un niveau de 10%.

De même, nous constatons que la composante discrétionnaire des provisions pour créances douteuses est positivement corrélée à la valeur de marché des actions bancaires, ainsi est la relation pour les crédits douteux discrétionnaires. Certainement, lorsque les dirigeants des établissements bancaires procèdent à la détermination des provisions, ils pourraient se retrouver dans certains cas avec des dotations en plus suite à l'existence de difficultés comptables. En fait, il arrive parfois que l'imputation de ces charges soit faite à des dates différées selon leurs propres appréciations. Les dirigeants veilleront à ce que ces charges ne font pas diminuer l'accroissement de leurs parts de marché et leur permettent d'attirer d'avantage le plus grand nombre d'investisseurs.

Par ailleurs, les dirigeants n'ont pas de problèmes à constater de grands montants de provisions et à les publier vu que ces charges traduisent l'adoption d'une bonne stratégie de prévention contre le risque d'insolvabilité. Certes que cette méthode nous a fourni de bons résultats, mais, nous devons mettre en œuvre la méthode des effets aléatoires qui supposent que le terme d'erreur est décomposé en deux variables aléatoires, l'une représente les effets spécifiques des firmes et l'autre tient compte de tout ce qui est général pour toutes les entreprises. Les résultats suivants sont alors obtenus :

**Régression 2 :  $VM_t = a_0 + a_1 VC_t + a_2 CDD_t + a_3 PD_t + e_{it}$**

| <b>La méthode « Random Effects »</b>   |             |  |              |
|--|-------------|--|--------------|
| <b>Variable</b>                        | <b>Coef</b> | <b>Z</b>   | <b>Sig Z</b> |
| <b>VC</b>                              | +           | <b>0.31</b>  | <b>0.756</b> |
| <b>CDD</b>                             | +           | <b>1.35</b>  | <b>0.176</b> |
| <b>PD</b>                              | +           | <b>1.97</b>  | <b>0.049</b> |
| <b>R 2 = 30%</b><br><b>khi2 = 4.02</b> |             | <b>Significativité = 0.26</b><br><b><math>\alpha = 0.05</math></b> |              |

En ce qui concerne le pouvoir explicatif, il n'a atteint que les 32% dans l'explication de ce modèle, malgré que les crédits douteux et les provisions pour créances douteuses discrétionnaires ont un grand effet dans l'explication de la valeur boursière des actions des banques formant notre échantillon. En ce sens, ce qui doit être bien apprécié c'est que la relation entre le phénomène à expliquer et les variables explicatives est similaire à celle soulevée par la méthode des effets fixes.

Dans les deux méthodes utilisées la valeur comptable a été pertinente dans l'explication des variations des cours boursiers des actions bancaires. Le signe de la relation entre les crédits douteux et la valeur boursière est un signe négatif voulant traduire que chaque fois qu'il y a diminution dans la somme des crédits douteux, il y aura une augmentation des cours boursiers. Pour les provisions pour créances douteuses discrétionnaires, elles sont positivement corrélées aux cours boursiers, ce qui nous permet de dire que toute constatation des provisions à la hausse est associée à une augmentation des cours boursiers des actions des banques. Il est aussi opportun de signaler que la valeur comptable des actions des banques est pertinente dans l'explication de la variation de la valeur boursière bancaire. Elle agit positivement sur la valeur de marché des actions des banques vu qu'elle traduit la situation nette de l'établissement bancaire en tenant compte du capital, des primes d'émission, de fusion et d'apport, des écarts de réévaluation, des réserves et des reports à nouveau. Ainsi, les investisseurs valorisent toute indication sur la situation de l'entreprise lors de leur prise de décision en matière d'achat ou de vente des actions bancaires.

A ce niveau, nous devons recourir au test de Hausman pour choisir entre la méthode des effets fixes et celle des effets aléatoires et tester, par la suite, l'existence de corrélation entre le terme d'erreur relatif aux effets spécifiques et les variables explicatives. L'application de ce test sur notre échantillon nous fournit les résultats suivants :

| <b>Test de Hausman (1978)</b>     |                                   |                                   |                         |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| <b>Variable</b>                   | <b>Coef. de la méthode FE (b)</b> | <b>Coef. de la méthode RE (B)</b> | <b>Différence (b-B)</b> |
| <b>VC</b>                         | -                                 | +                                 | <b>-0.506</b>           |
| <b>CDD</b>                        | +                                 | +                                 | <b>0.000</b>            |
| <b>PD</b>                         | +                                 | +                                 | <b>0.000</b>            |
| <b>khi2 = 5.92</b>                |                                   | <b>Significativité = 0.052</b>    |                         |
| <b><math>\alpha = 0.05</math></b> |                                   |                                   |                         |

b = représente les estimateurs de la méthode fixed effects

B = représente les estimateurs de la méthode random effects

Ce test est effectué sous l'hypothèse nulle suivante:

$H_0$ : la différence entre les coefficients générés par les deux méthodes n'est pas significative.

$H_0$  est rejetée, d'où l'absence de corrélation entre le terme d'erreur et les variables explicatives, ce qui nous permet alors de retenir la méthode des effets fixes, qui nous permet d'avoir des estimateurs BLUE. A cet effet, nous nous basons sur les résultats générés par la première méthode mise en œuvre pour tester notre deuxième hypothèse. Cette méthode nous a permis, en fait, de valider la deuxième hypothèse posée dans cette étude et nous affirmons par la suite, que les provisions pour créances douteuses discrétionnaires sont positivement corrélées à la valeur de marché des actions des banques tunisiennes.

Nous constatons, en général, que la valeur comptable, les crédits douteux et les provisions pour créances douteuses discrétionnaires nous ont fourni un pouvoir explicatif significatif dans l'étude du comportement de la valeur de marché des actions bancaires. Ce qui est encore le plus important pour nous, c'est de retrouver que nos anticipations théoriques se sont vérifiées et de noter que le marché financier

tunisien nous a permis de détecter l'existence de difficultés lors de la détermination des charges de provisions et que ce type d'information est bien valorisé chez tout utilisateur.

En complément aux explications citées ci-haut quant à l'analyse et la justification de cette relation, nous rajoutons que la constatation d'un surplus de provisions reflète l'adoption d'une grande prudence pour se prémunir contre le risque d'insolvabilité, chose qui est bien appréciée par les investisseurs et nous notons ainsi que le principe de prudence prévu par le cadre conceptuel de la comptabilité financière a permis aux dirigeants de jouir d'une grande latitude qui devrait être bien contrôlée par les commissaires aux comptes.

De même, si nous avons soulevé que les crédits douteux ont un effet significatif sur la valeur boursière, nous nous attendons dès le départ à ce qu'il y ait une relation significative entre la valeur de marché et les provisions vu que ces dernières sont calculées à la base du total des crédits douteux. Il s'agit de prélever sur chaque classe de crédits douteux une dotation de provision dont le pourcentage de provisionnement est déterminé par les textes de loi et par les autorités compétentes.

#### **5.4. Conclusion :**

Notre étude vient renforcer les recherches précédentes en matière d'amélioration des mécanismes de gestion dans les établissements de crédit et met l'accent sur une tâche très importante et presque quotidienne celle du provisionnement des crédits. La sincérité de l'information comptable sur les provisions pour créances douteuses est remise en cause au cours des dernières crises financières de manières que les acteurs sur la scène financière ont évoqué différentes interprétations. Certains affirment que le flou normatif résultant d'une obsolescence des modes de traitement comptable a poussé les préparateurs des états financiers à intégrer leurs propres anticipations dans le processus de préparation de l'information financière pour résoudre certains problèmes. Alors que d'autres disent que les récentes faillites ne révèlent pas nécessairement une déficience du référentiel normatif, mais plutôt, une carence d'éthique de la part de la nature humaine.

A ce niveau, la tâche du commissaire aux comptes s'avère prépondérante en matière de certification de la sincérité et la régularité des informations divulguées et une évolution de sa démarche classique est revendiquée en procédant à l'évaluation des provisions constatées cas par cas et en essayant d'instaurer une bonne politique de détermination de ces charge au sein de l'établissement de crédit.

Ainsi, nous avons essayé au cours de cette étude de traiter un problème apparent dans le secteur bancaire tunisien, celui du provisionnement des crédits. En fait, la détermination de ces provisions est entourée de grandes difficultés qui ne pourraient être écartées que suite à l'intervention des organismes de normalisation malgré l'intervention de la BCT. Et afin de détecter l'impact de la comptabilisation des provisions pour créances douteuses discrétionnaires sur la valorisation de la banque même, nous avons choisi d'observer le comportement des cash flows et de la valeur boursière suite à la constatation d'un surplus de provisions.

Par ailleurs, nous notons que les dirigeants sont conscients de l'importance de la communication de l'information sur les provisions et de son impact sur les cours boursiers, tandis qu'ils sont réticents quant au volume des crédits douteux. Nous signalons aussi que ces provisions pourraient devenir à un certain moment un mauvais signal sur la capacité de la banque à financer les bons investissements et quant à l'exécution de son processus d'octroi de crédits.

# BIBLIOGRAPHIE

## LES ARTICLES:

Ahmed, A., Takeda, C., Thomas, S., (1999), “**Bank loan loss provisions: a re-examination of capital management, earnings management and signaling effects**”. Journal of Accounting and Economics 28, pp 1--26.

Arellano, M., Bond, O., (1991), « **Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations**», Review of Economic Studies, Volume 58, Issue 2, April, Pages 277-297.

Beatty, A. Chamberlain, S. Magliolo, J., (1995), “**Managing financial reports of commercial banks: The influence of taxes, regulatory capital, and earnings**”. Journal of Accounting Research, 33(2),pp 231–262.

Beaver, W., Carol E., Stephen R., Mark W., (1989), “**Financial reporting, supplemental disclosures, and bank share prices**”, Journal of Accounting Research 27, Autumn, pp. 157-178.

Beaver, W., Engel, E., (1996), “**Discretionary behavior with respect to allowances for loan losses and the behavior of security prices**”. Journal of Accounting and Economics 22, pp 177-206.

Becker. C.L., DeFond M.L., Jambalvo., Subramanyam K.R., (1988), “**The effect of audit quality on earning management**”, Contemporary Accounting Research, Vol.15, n°1, printemps, pp 1-24.

Beidleman C.R., (1973), “**Income smoothing : The role of management**”, The Accounting Review, vol.48, n°4, octobre, pp 653-667.

Bhat, V., (1996), “**Banks and income smoothing: An empirical analysis.**” Applied Financial Economics, n°6, pp 505–510.

Cavallo, M., Majnoni, G., (2001), «**Do banks provision for bad loans in good time? Empirical evidence and policy implications**». World Bank Working Paper #2619.

Collins, J., Shackelford, D., Wahlen, J., (1995), “**Bank differences in the coordination of regulatory capital, earnings and taxes**”. Journal of Accounting Research 33, 263–292.

Dumontier P. and Raffournier B. (2002), “**Accounting and capital markets: a survey of the European evidence**”, European Accounting Review, vol.11., p. 119-151.

Dumontier P. et Elleuch S., (2002), “**How does the French stock market react to discretionary accruals**”, Papier de recherche, CERAG, Université Pierre Mendès France, Grenoble, p 19.

Eckel N., (1981), “**The income smoothing hypothesis revisited**”, Abacus vol. 17, n°1, pp 28-40.

Giovly & Ronen, (1981), « **Smoothing manifestations in fourth quarter results of operations : Some empirical evidence** », Abacus, December, pp.174-193.

Gonedes J.N., Dopush N., (1974), “**Capital market equilibrium, information production, and selecting techniques: theoretical framework and review of empirical work**”, Journal of Accounting Research, supplement, pp 48-141.

Hatfield G., Lancaster C., (2000), « **The signalling effects of bank loan-loss reserve additions** ». Journal of Financial and Strategic Decisions Vol.13, n°1, Spring, pp 57-73.

Healy, P., Wahlen, J., (1999), « **A review of the earnings management literature and its implications for standard setting** ». Accounting Horizons 13, 365–383.

Jaffée & Modigliani : « **A theory and test of credit rationing** » American Economic Review, vol 59, 1969, pp 850-872.

Jensen, M ., Meckling., (1976), « **Theory of the firm : management behavior, agency costs, and ownership capital structure** », Journal of Financial Economics, octobre, pp.305-360.

Liu, C. Ryan, S., (1995), “ **The effect of loan portfolio composition on the market reaction to and anticipation of loan loss provisions**”. Journal of Accounting Research, pp77–94.

Liu, C., Ryan, S., and Wahlen J., (1997), “**Differential valuation implications of loan loss provisions across banks and fiscal quarters**”. The Accounting Review 72(1), pp 133--146.

Lummer, S. & J.J.Mc Connel, (1989),“**Further Evidence on the bank lending process and the capital market response to bank loan agreements**”. Journal of Financial Economics, vol. 25.

M.Nichols, Wilson.P., (1988), “**Evidence of earnings management from the provision for bad debts**”. Journal of Accounting Research (Supplement), vol.26, pp 1-31.

Ma, C.K., (1988), “**Loan loss reserve and income smoothing: The experience in the U.S. banking industry**”. Journal of Business Finance and Accounting, 15(4), pp 487–497.

Moses. D., (1987), “**Income smoothing and incentives empirical tests using accounting changes**”, The Accounting Review, vol.62,n°2, pp 358-377.

Naciri, A., (2002), “**Earnings Management from Bank Provisions for Loan Losses**”. University of Quebec, Centre de Recherche en Gestion, working paper 04-2002.

Ronen, J. , Sadan, S., (1975), « **Classing smoothing alternative income models** ». Journal of Accounting Research, vol.13, pp 133-149.

Subramanyam, K., (1996), “**The pricing of discretionary accruals**”. Journal of Accounting and Economics 22,249–281.

Wall, L.D., Koch, T.W., (2000), “**Bank loan loss accounting: A review of theoretical and empirical evidence**”. Federal Reserve Bank of Atlanta Economic Review, 2<sup>nd</sup> Quarter, pp.1-17.

Watts R.L. et Zimmerman J.L., (1990), « **Positive accounting theory : a ten year perspective**», The Accounting Review, pp.131-156.

Whalen, J., (1994), “**The Nature of Information in Commercial Bank Loan Loss Disclosures**”. The Accounting Review, 69(3), pp 455-478.

### **LES OUVRAGES:**

Sevestre, P. (2002) : « Econométrie des données de panel ».

Mémento comptable- Editions Francis Lefebvre (1995).

Ahmed Belkaoui, « Théorie Comptable ».

Didier. R. Martin, « Eléments de droit comptable », 5<sup>ème</sup> éditions, collection ITB.